

Pétition pour la sauvegarde des activités nautiques sur Maldormir

(Commune de Marseillan)

Présentation de la Pétition relatif à l'arrêté du maire de Marseillan.

« N°2017-188. Interdiction des activités nautiques sur le secteur de Maldormir au droit du chemin de Beurivage du numéro 5 au numéro76 inclus.»

En date du 27 mars 2017

Marseillan, par sa situation géographique privilégiée entre mer et étang, a vu s'installer une activité nautique importante. Nombreux sont ceux qui en bénéficient, que ce soit par passion, par profession, directement et surtout indirectement puisque nombreuses sont les retombées économiques associées : fréquentations de petits commerces du port, location dans les résidences dans les campings, etc...

C'est ainsi que le kitesurf s'est développé à Marseillan, grâce à sa situation topographique et son vent particulièrement généreux.

Si le kitesurf est un sport non polluant, la sécurité de ses pratiquants est fortement impactée par l'adéquation entre le spot et l'orientation du vent.

La sécurité des pratiquants n'est ainsi pas assurée par tramontane en pleine mer: vent de terre.

Maldormir et l'étang de Thau répondent parfaitement à cette forte contrainte de sécurité par Tramontane.

C'est dans ce cadre unique de ses nombreux étangs sur le plan régional que s'est développée la pratique du Kitesurf. Ce site d'exception permet l'apprentissage de ce sport et sa pratique dans les meilleures conditions de sécurité pour tous les pratiquants de tous niveaux.

Le stationnement des voitures est une autre contrainte pour les Kitesurfeurs.

Des solutions doivent exister et si un parking privé a été déjà été ébauché par l'association CAMIKAS, cela ne semble pas suffisant.

Enfin concernant l'étang et sa protection, les kitesurfeurs sont prêts à s'engager sur un code de bonnes pratiques et de protection d'un milieu naturel qu'ils apprécient particulièrement.

Le département, la région utilisent ce type de sport et notamment le kitesurf comme vecteur de communication sur le parfait équilibre entre la protection des milieux naturels et la pratique de sports tournés vers l'exploitation de l'énergie éolienne.

Une demande d'un site de pratique est aussi une des démarches que nous entamons actuellement.



Date de la pétition : Avril 2017

Canton d'Agde, Marseillan, International, Kitesurf, Association Sportive. S.S.2 imp de la gare, les Onglous, 34340 MARSEILLAN

Association N°w341004003 / N° FFVL : 14022 Contact : camikas@laposte.net